



PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Extrait du registre des délibérations

Le 11 décembre 2017, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 04/12/17

N° C-2017-09-25/00 - Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

N° C-2017-12-11/01 - RENOUELEMENT DES CONSEILS DE QUARTIERS - ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des conseils de quartiers ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/02 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MÉMORIAL DE CAEN - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - CONVENTION DE DÉLÉGATION

DECIDE de confier l'exploitation du musée Mémorial de Caen par délégation de service public pour une durée de 7 ans commençant à courir le 1^{er} janvier 2018 à la SAEM Le Mémorial de Caen ;

APPROUVE les termes de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Mémorial de Caen ;

AUTORISE l'Adjoint en charge des finances, affaires générales et marchés publics à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Mémorial de Caen établie entre la Ville de Caen et la SAEM Le Mémorial de Caen et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Vote : Unanimité

Ne prenant pas part au vote : Monsieur Joël Bruneau, Monsieur Patrick Nicolle, Madame Véronique Bouté, Madame Brigitte Barillon, Monsieur Pascal Pimont, Madame Nathalie Bourhis, Madame Stéphanie Calmé-Guillou, Madame Anne Raffin, Monsieur Philippe Duron.

N° C-2017-12-11/03 - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NORMANDIE - COMÉDIE DE CAEN : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Centre dramatique national de Normandie / Comédie de Caen et les autres partenaires publics la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/04 - RÉALISATION D'ÉTUDES DE PROGRAMMATION POUR LA RECONSTRUCTION DE LA HALLE DES GRANGES ABRITANT LE CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CAEN EN NORMANDIE

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour le financement d'une partie des études de programmation pour la reconstruction de la Halle des Granges abritant le Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/05 - LE CARGÖ - CONVENTION PLURIPARTITE D'OBJECTIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS 2017-2020

APPROUVE la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2017-2020 pour la salle de musiques actuelles le Cargö ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/06 - LE CARGÖ - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2017

ACCORDE la subvention d'investissement au Cargö d'un montant de 87 000 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/07 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT LA FRATERNELLE 2017

DECIDE l'attribution d'une subvention à la Fraternelle de 3 276 € pour l'achat de matériel scénique ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/08 - ARCHIVES MUNICIPALES - SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE - ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ

DECIDE de contribuer à la mise en place du SAE à hauteur de 8 650 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/09 - SOCIÉTÉ HIPPIQUE URBAINE DE CAEN (SHUC) - DSP - MODIFICATION DES TARIFS

APPROUVE, la modification de la grille tarifaire de la SOCIETE HIPPIQUE URBAINE DE CAEN ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/10 - STADE MALHERBE - S.A.S.P & ASSOCIATION - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017-2018 ET CONVENTION

APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

SASP du Stade Malherbe Caen-Calvados-Basse-Normandie : 500 000 €

Association du stade Malherbe : 76 000 €

APPROUVE la convention définissant les relations entre la Ville et la SASP "Stade Malherbe Caen" ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/11 - STADE MALHERBE CAEN - S.A.S.P - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

APPROUVE, l'attribution d'une subvention d'investissement aux associations suivantes :

SASP du Stade Malherbe Caen-Calvados-Basse-Normandie : 123 000 €

APPROUVE la convention relative à l'octroi d'une subvention d'équipement à la S.A.S.P- Stade Malherbe Caen ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/12 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT - DÉCEMBRE 2017

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

TENNIS CLUB DE CAEN : **37 000 €**
(et apport d'une aide logistique estimée à : 36 000 €)

CAEN BMX : **17 000 €**
(et apport d'une aide logistique estimée à : 99 000 €)

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

HOCKEY CLUB DE CAEN : **11 000 €**

AMICALE DES SOURDS : **2 000 €**

MALADRERIE OMNISPORTS : **8 000 €**

APPROUVE les conventions ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/13 - PROJETS ÉDUCATIFS SCOLAIRES (PES) - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES.

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

École Authie Nord maternelle.....**167 €**

École Michel Trégore maternelle.....**550 €**

École Puits Picard.....**898 €**

École Victor Lesage.....**1 000 €**

École Les Vikings élémentaire.....**850 €**

École Authie nord élémentaire.....**1 300 €**

École Clos Herbert.....**500 €**

École Fernand Léger.....**215 €**

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/14 - MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE PILOTAGE ET D'AIDE À L'IMPLANTATION COMMERCIALE (OPAIC) - PRESTATION CONFIEE À LA CCI CAEN NORMANDIE

APPROUVE le projet de mise en place d'un Outil de Pilotage et d'Aide à l'Implantation Commerciale (OPAIC) ;

DECIDE d'autoriser la signature de la convention relative à la mise de cet Outil de Pilotage et d'Aide à l'Implantation Commerciale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie ;

DECIDE de verser le montant correspondant à la mission ;

DIT que 50% de la prestation pour la mise en place de l'outil sera versée en 2017, le solde étant réglé sur 2018 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/15 - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2018

DONNE un avis favorable aux dérogations au repos dominical sur les dimanches suivants :

⇒ **Pour les commerces de détails et les commerces alimentaires :** (sauf concessionnaires automobiles) :

- les 14 janvier, 1 juillet, 8 juillet, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018

⇒ **Pour les concessionnaires automobiles :**

- les 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre 2018

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

41 pour - 10 contre (Madame Josette Travert, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet.) - 2 abstentions – (Monsieur Philippe Duron, Monsieur Éric Véve).

N° C-2017-12-11/16 - SITE DU CHR CLÉMENCEAU - CESSION AU GROUPE LES MATINES D'UNE EMPRISE À EXTRAIRE DE LA PARCELLE LX N°336 SISE AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU À CAEN

DECIDE de céder au groupe Les Matines ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise d'environ 1 637 m² sous réserve des résultats du document d'arpentage, à extraire de la parcelle cadastrée section LX n°336, sise avenue Georges Clémenceau, au prix de 270 € HT/m² de surface de plancher pour la réalisation d'un EPHAD de 84 lits et d'une unité d'hébergement pour 14 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;

AUTORISE le groupe les Matines, ou toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer, à déposer une demande de permis de construire et à procéder aux études de sols nécessaires ;

RAPPELLE que la cession ne pourra être régularisée qu'une fois la désaffectation et le déclassement de l'emprise de terrain concernée opérées ;

PRECISE qu'au stade actuel du projet, sur la base d'une constructibilité de 4 600 m², le prix de cession est de 1 242 000 € HT ;

Le prix final sera arrêté au vu de la surface de plancher telle que figurant dans le permis de construire et de ses éventuels modificatifs, jusqu'à la livraison du programme ;

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre seront supportés par la Ville de Caen ;

MENTIONNE que préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives ci-avant énoncées, l'ensemble des conditions suspensives devant être levé avant le 1^{er} décembre 2018 en vue d'une régularisation de l'acte définitif de cession le 20 décembre 2018 au plus tard ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/17 - ZA MONT COCO - CONDITIONS DE L'ÉCHANGE FONCIER - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE / VILLE DE CAEN

DECIDE de procéder à un échange foncier, sous réserve des résultats du document d'arpentage consistant en l'acquisition par la Ville auprès de la Ligue de l'Enseignement d'une emprise de 1 515 m² environ correspondant à une partie de la parcelle HO19 sise 19 rue Jean-Baptiste Colbert, et la cession par la Ville de Caen au profit de la Ligue d'une emprise de 1 676 m², correspondant à la parcelle HO 45 et à une partie de la parcelle HO 57 sises 14 rue de la Girafe ;

DIT que l'échange s'opèrera sans soulte, chacune des emprises échangées étant valorisée à hauteur de 534 152 € HT, sur la base des superficies estimées des emprises à échanger et de la surface de plancher du projet porté par l'opérateur SPIRIT ;

MENTIONNE que l'échange se réalisera sous les conditions ci-avant exposées et qu'une promesse d'échange sera régularisée, avec intégration d'une faculté de substitution pour la régularisation de l'acte définitif d'échange ;

PRECISE que les frais d'actes seront supportés, par moitié, par la Ville de Caen et la Ligue de l'Enseignement, ou toute personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/18 - AVENUE ALBERT 1ER - CESSION D'UNE EMPRISE DÉCLASSÉE AU PROFIT DE CAEN LA MER HABITAT

DECIDE de céder à Caen la Mer Habitat, ou toute autre personne morale ou physique qui serait appelée à s'y substituer pour le même objet, l'emprise déclassée prise aux dépens de

la parcelle MP numéro 287 sise avenue Albert 1^{er} pour une superficie d'environ 1 372 m², sous réserve du document d'arpentage;

DIT que la surface de plancher affectée à l'emprise à céder représente, au prorata de la surface de plancher totale du projet de Caen la Mer Habitat, 1 737 m²;

DIT que cette cession s'opérera sur la base de 200 € HT/m² Surface de planche ;

PRECISE que sur ces bases, le prix de cession ressort à 347 400 € HT ;

INDIQUE que le prix sera ajusté si la surface de plancher est appelée à évoluer à la hausse d'ici la livraison du programme, résultant du permis de construire et de ses éventuels modificatifs et de la superficie de la parcelle cédée par la Ville à Caen la mer Habitat, après établissement du document-d'arpentage ;

PRECISE que les frais d'actes seront supportés par Caen la Mer Habitat ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte notarié de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/19 - PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

APPROUVE le protocole ;

ACCEPTE la participation de la ville de Caen au comité de pilotage ;

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/20 - APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION ET DU NOUVEAU MODE DE FACTURATION DES ACTES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

APPROUVE le nouveau mode de tarification du service ADS mentionné ci-dessus applicable aux communes signataires de la nouvelle convention ;

APPROUVE les termes de la convention relative au fonctionnement du service commun instructeur des autorisations du droit des sols ;

DECIDE que cette convention abroge et remplace les termes des conventions précédentes des communes adhérentes au service commun ADS (convention de fonctionnement et convention technique) à l'exception des dispositions relatives au personnel ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/21 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH Habitat indigne et précarité une subvention d'un montant total de 4 963,59 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/22 - ADHÉSION AU CLUB PRISME - CLUB DES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS CONSTITUANT UN RÉSEAU D'ÉCHANGES AUTOUR DES PATRIMOINES DES CENTRES VILLES DES ANNÉES 50 À 70, DITS DE LA RECONSTRUCTION - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

APPROUVE le projet de statuts de l'association CLUB PRISME en vue de constituer un réseau d'échanges sur le thème du parc immobilier des centres villes des années 50-70 et leurs Patrimoine dit de la Reconstruction ;

DECIDE d'adhérer à l'association CLUB PRISME ;

DIT que le montant annuel de la cotisation l'association est de 1 500 € pour la Ville de Caen ;

DIT que cette cotisation fera l'objet d'une demande au budget principal 2018 ;

DECIDE de désigner un représentant du conseil municipal au sein de l'association « CLUB PRISME » ;

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

DESIGNE M. Nicolas JOYAU pour représenter la Ville de Caen au sein de l'association CLUB PRISME ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/23 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE DE TERRAIN SITUÉE RUE HARDOUIN MANSART

PREND ACTE de la désaffectation de l'emprise de terrain d'une superficie de 130 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, située à proximité immédiate du 28 rue Hardouin Mansart, prise aux dépens de la parcelle cadastrée section NY numéro 191 ;

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain susvisée ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/24 - QUARTIER DE LA HAIE VIGNÉ - CESSION À M. VIVIER ET MME SCHLOSSER D'UNE EMPRISE DÉCLASSÉE POUR EXTENSION DE LEUR JARDIN

DECIDE de céder à M. VIVIER et Mme SCHLOSSER, ou toute autre personne morale ou physique qui serait appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise déclassée d'environ 130 m², sous réserve du document d'arpentage, à prendre au dépens de la parcelle cadastrée NY 191;

DIT que cette emprise non constructible sera réservée exclusivement à un usage de jardin privatif dans le prolongement du jardin actuel de M. VIVIER et Mme SCHLOSSER et que la reconstitution de la clôture sera à leur charge ;

PRECISE que l'acte notarié de cession prévoira une clause non aedificandi ;

FIXE le prix total de cession à 6 500 € en sus des frais d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié à la charge de M. VIVIER et Mme SCHLOSSER ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/25 - EGLISE DE LA SAINTE-TRINITÉ - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION ENTRE LE CHU ET LA VILLE DE CAEN

APPROUVE le transfert de gestion par le CHU au profit de la ville de Caen de l'église de la Sainte-Trinité, édifiée sur la parcelle LY n° 129, d'une superficie de 1 594 m² ;

DIT que le transfert de gestion s'opérera selon les modalités exposées dans la convention ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/26 - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE ET DE DEUX COFFRETS SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE NI N°20 (GROUPE SCOLAIRE LYAUTEY), 74 BOULEVARD MARÉCHAL LYAUTEY - CONVENTION VILLE/ENEDIS

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 50 mètres et deux coffrets sur la parcelle cadastrée section NI n°20 (groupe scolaire Lyautey) 74 boulevard Maréchal Lyautey à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/27 - PLAN DE LUTTE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - CONVENTION AVEC LA FREDON DE BASSE NORMANDIE

APPROUVE le plan départemental de lutte contre le frelon asiatique proposé par la FREDON ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados proposée par la FREDON Basse Normandie ;

AUTORISE le versement d'une participation financière à la FREDON correspondant au reste à charge du coût de destruction des nids secondaires sur le domaine public communal ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/28 - CONVENTION FLORYSAGE - MISE EN ŒUVRE DE TEST POUR LE 0 PESTICIDE DANS LES CIMETIÈRES CAENNAIS

APPROUVE la mise en place du programme AltCim de végétalisation de ses cimetières sur les sites pilotes du cimetière Saint Gabriel et du cimetière de Vaucelles, sous forme de tests ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/29 - CONSEIL LOCAL DE LA NATURE EN VILLE - PASSEPORT NATURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2017

DECIDE de réaliser un document interactif à destination du plus large public possible, contribuant à la découverte des richesses environnementales de la Ville de Caen et à la valorisation de la politique menée en matière de protection de l'environnement ;

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Groupe Ornithologique Normand	1 200 €
Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns	2 000 €
Groupe Mammologique Normand	2 000 €
Centre Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature	4 000 €
Abeille Normande Calvados	500 €
L'Aulne Vert-CPIE Vallée de l'Orne	7 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/30 - FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'AVANCEMENT À L'ÉCHELON SPÉCIAL

FIXE les ratios d'avancement de grade selon les taux présentés ci-après :

Lauréats d'examen professionnel	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
100%	20%	40%	75%

DECIDE de fixer à 100% le ratio d'avancement à l'échelon spécial ou à la classe exceptionnelle pour tous les grades concernés :

- Chef de police municipale
- Brigadier-chef principal
- Administrateur général
- Attaché hors classe
- Ingénieur général
- Ingénieur hors classe
- Médecin hors classe

DIT que, lorsque le montant obtenu n'est pas un nombre entier, celui-ci est arrondi à l'entier supérieur ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/31 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

APPROUVE les termes de la convention-type de mise à disposition de service des agents intercommunaux affectés à la mission espaces publics communautaires auprès de la ville de Caen ;

APPROUVE la liste des besoins de service définis pour la ville de Caen ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/32 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PLEIN DROIT DES AGENTS

APPROUVE les termes de la convention-type de mise à disposition de plein droit des agents restés communaux auprès de la communauté urbaine ;

APPROUVE, la liste des agents communaux mis à disposition de la communauté urbaine ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/33 - COSPMVC SECOURS AUX AGENTS 2017

DÉCIDE de financer l'aide aux secours pour les agents de la ville pour un montant maximum de 20 000 €. Le COSPMVC communiquera les procès-verbaux de la commission d'action sociale à la DRH SQET en vue de leur remboursement à hauteur de la somme fixée ;

AUTORISE le maire ou son représentant à faire procéder au remboursement des montants figurant dans les procès-verbaux de la commission d'action sociale présentés par le COSPMVC ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/34 - COSPMVC - ARBRE DE NOËL 2017

DÉCIDE de financer l'arbre de Noël des agents de la ville pour un montant maximum de 36 000 €. Le COSPMVC communiquera les factures à la DRH SQET en vue de leur remboursement à hauteur de la somme fixée ;

AUTORISE le maire ou son représentant à faire procéder au remboursement des factures présentées par le COSPMVC ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/35 - COSPMVC - CONVENTION 2018 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

ACCORDE au COSPMVC une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, d'un montant de 394 731.22 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/36 - ASSOCIATION SPORTIVE DES AGENTS TERRITORIAUX (ASAT) - SUBVENTION 2018

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'ASAT ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/37 - SERVICE EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS AFFECTÉES

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association Amitié Pommiers-Baobabs2 500 €

Association pour le jumelage Caen-Portsmouth785 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/38 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

APPROUVE les admissions en non-valeur présentées par Mme la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de :

- 63 272.17 € pour le budget principal de la Ville

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/39 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE divers virements de crédits ;
I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

- Recettes de fonctionnement	- 20.000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	+ 170.671,31 €
- Dépenses imprévues en fonctionnement	- 190.671,31 €
- Virement à la section d'investissement	+ 0,00 €
- Recettes d'investissement	+ 2.220.025,66 €
- Dépenses d'investissement	+ 0,00 €
- Dépenses imprévues en investissement	+ 2.220.025,66 €
- Virement de la section de fonctionnement	+ 0,00 €

Budgétairement, ces écritures s'équilibrent de la manière suivante sur le budget principal :

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	- 2 174 147.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 20 000.00
012	Charges de personnel	1 100 000.00			
65	Autres charges de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles	1 244 818.31			
022	Dépenses imprévues	- 190 671.31			
Total dépenses de fonctionnement		- 20 000.00	Total recettes de fonctionnement		- 20 000.00

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
020	Dépenses imprévues	2 220 025.66	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 220 025.66
Total dépenses d'investissement		2 220 025.66	Total recettes d'investissement		2 220 025.66

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/40 - TRANSFERT DE CHARGES DE PERSONNEL, DE FRAIS FINANCIERS (DETTE RÉCUPÉRABLE) ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges telles qu'elles résultent du rapport ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/41 - EXERCICE 2018 - EXÉCUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2018 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ET ACOMPTE SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 pour les opérations d'investissement qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme et dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2018 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ;

DECIDE d'autoriser le versement aux associations qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2018 dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2017 ;

INDIQUE que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2018.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/42 - CAEN LA MER HABITAT - ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - QUARTIERS DE LA GRÂCE DE DIEU ET DE LA HACHE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT 2 112 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 112 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 65608 constitué d'une ligne de Prêt ;

La Ville s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, sont autorisé à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/43 - LA CAENNAISE - RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE SOUSCRITE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIE DE TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 11 482 701,15 EUROS AUPRÈS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE ET DE LA CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE À HAUTEUR DE 100 %

DECIDE d'accorder la garantie solidaire de la Ville de Caen à la Caennaise SCDI pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre des emprunts de 2 000 000 euros et 1 800 134,90 euros à contracter auprès du Crédit Foncier de France.

La Ville de Caen autorise, en conséquence, son représentant à signer les contrats de prêt ou actes de cautionnement en application de la présente délibération accordant les garanties sus visées.

Cette délibération abroge les délibérations, mentionnées ci-avant, ayant les mêmes objets.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/44 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT CAEN PRESQU'ÎLE (SPLA) - AUTORISATION D'EXERCER LA PRÉSIDENTE - MODIFICATION

DECIDE d'abroger sa délibération du 26 mai 2014 susvisée ;

AUTORISE M. Joël BRUNEAU à présenter la candidature de la ville au siège de Président de la SPLA Caen Presqu'île et l'autorise à exercer cette présidence et toutes les fonctions s'y rapportant ;

DESIGNE M. Joël BRUNEAU en qualité de représentant de la ville de Caen auprès des assemblées générales de la société et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/45 - COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉSIGNATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES.

APPROUVE les évolutions apportées aux commissions municipales avec la suppression des commissions "Solidarité" et "Administration générale et ressources internes", et la création d'une nouvelle commission qui les regroupe ;

DECIDE que la nouvelle commission créée s'intitule "Administration générale et Solidarité" ;

APPROUVE les modifications apportées à l'article 27 chapitre 5 du règlement intérieur du conseil municipal ;

DECIDE de ne pas voter à scrutin secret pour désigner les membres de la nouvelle commission et de voter à main levée ;

DECIDE de désigner pour siéger :

M. LE LAN
Mme PRADAL-CHAZARENC
Mme VINCENT
M. WILLAUME
M. LAILLER
M. DUVAL
M. L'ORPHELIN
M. LE COUTOUR
Mme GOBERT
Mme SIMONNET
M. HURELLE
Mme MORIN-MOUCHENOTTE
Mme GIRAULT
M. MICHARD
Mme FREYMUTH
Mme DORMOY
Mme ROUSINAUD
M. DETERVILLE
Mme MAGUET
M. BELLET

DECIDE de ne pas voter à scrutin secret pour autoriser M Nicolas Joyau à devenir membre de la Commission "Développement, Attractivité et Prospective" et de voter à main levée ;

DESIGNE M. Nicolas Joyau nouveau membre de la Commission "Développement, Attractivité et Prospective" ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/46 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CAEN

AUTORISE la signature de l'avenant à la convention d'assistance et de mise à disposition de moyens au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen ;

DIT que cet avenant est établi pour la durée de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-12-11/47 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE GESTION POUR L'ACQUISITION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER ET LA VILLE DE CAEN

AUTORISE la signature de la convention d'assistance et de gestion pour l'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules, engins et matériels entre la communauté urbaine de Caen la mer et la ville de Caen ;

DIT que cette convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2020 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 18 DECEMBRE 2017**